



ESMS&CLUBS PRÉSENTATION





Allons plus loin, partageons le sport ensemble !

Le Comité Paralympique et Sportif Français a initié en 2020 l'opération "ESMS&CLUBS". La démarche est simple : **mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux** qui n'ont pas de contacts réguliers avec le mouvement sportif fédéré afin de promouvoir la découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation.

En 2022, l'Agence Régionale de Santé de l'Île-de-France s'est associée au CPSF pour soutenir et amplifier ce programme sur le territoire.

POURQUOI ?

La création de cette opération sert trois grandes ambitions à court et moyen termes :

- Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un ESMS pratiquant une activité sportive régulière.
- Favoriser les liens et interactions entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles.
- Mieux intégrer le sport dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement.

COMMENT ?

Un concept simple : proposer un accompagnement à la mise en lien entre un club sportif et un établissement social ou médico-social.

POUR QUI ?

Établissements éligibles :

- Les établissements et services médico-sociaux de la région détenteurs d'une autorisation médico-sociale handicap délivrée par l'ARS ou conjointement avec un conseil départemental.

Structures sportives éligibles :

- Tout club sportif étant issu d'une fédération membre du CPSF.
- Club n'ayant pas été en lien avec l'établissement au cours des 3 dernières années.

ACCOMPAGNEMENT DU CPSF

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

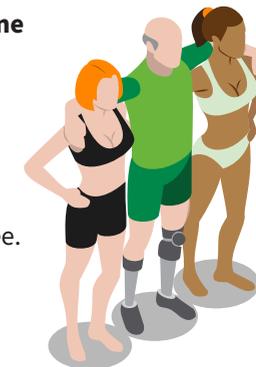
- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux ;
- Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet ;
- Accompagnement financier.

Une convention quadripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement*.

Un financement en 2 étapes successives (incluant la contribution financière de l'ARS Île-de-France à hauteur de 1000€ par projet) :

- 1500€ versés par le CPSF au club proposant une découverte de pratique pour un minimum de 15 séances ;
- 500€ versés par le CPSF en complément si l'action est pérennisée.

*À valider avec le CPSF en amont du déploiement de l'opération



UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

POUR UN CLUB	POUR UN ESMS
<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à de nouveaux publics • Accroître la formation des encadrants sur l'accueil des personnes en situation de handicap en club • Faciliter les démarches de mise en relation avec les ESMS • Disposer d'un accompagnement financier complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre de pratique sportive proposée aux publics grâce à l'intervention de personnels formés • Accroître les passerelles avec le milieu ordinaire • Bénéficier du financement complémentaire alloué au club par le CPSF

4 GRANDES ÉTAPES

ÉTAPE 1

- Prise de contact avec les établissements & structures sportives
- Définition du projet

ÉTAPE 3

- Financement 1
- Déroulé de l'opération (minimum 15 séances)

ÉTAPE 2

- Conventonnement quadripartite

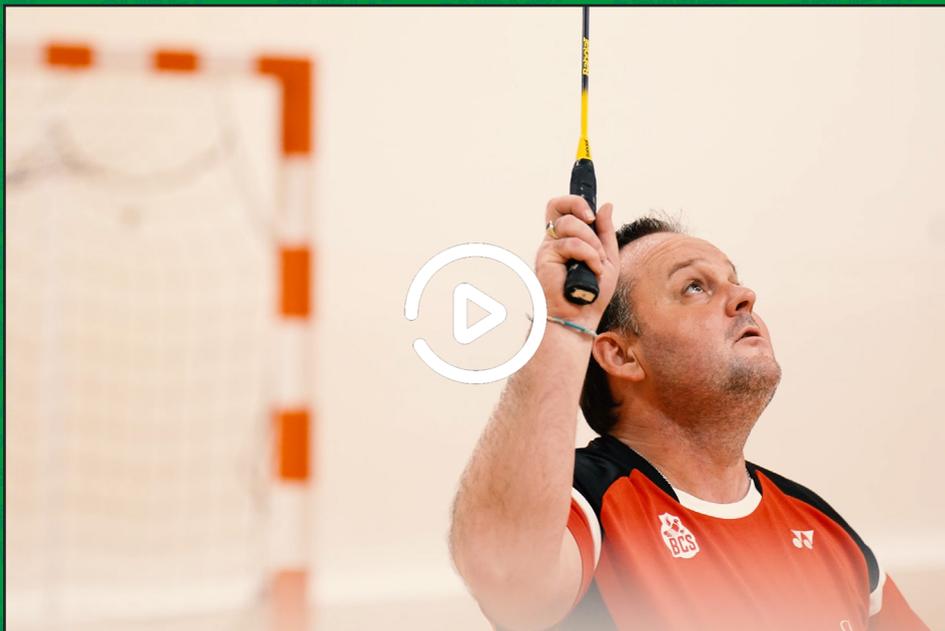
ÉTAPE 4

- Appui à la pérennisation
- Financement 2

VIRÉE EN VOILE À CHOISY



SÉANCE DE BADMINTON À SURESNES



©CPSF - ESMS&CLUBS

VOS CONTACTS EN RÉGION



Éloïse CUCUROU

Chargée de projet ESMS&CLUBS

06 98 15 46 14 | e.cucurou@france-paralympique.fr



Thomas URBAN

Référent paralympique de l'Île-de-France

07 62 99 19 87 | t.urban@france-paralympique.fr

france-paralympique.fr



@FRAParalympique



@FranceParalympique



@FranceParalympique



FranceParalympique



Partenaires Mondiaux

ABInBev

airbnb

Alibaba

Allianz

Coca-Cola

Deloitte.

intel

OMEGA

PIG

SAMSUNG

VISA

Partenaire Officiel

